

0-16 ans



**Le guide de la petite enfance,
de l'école et du périscolaire
dans le 12^e**

Édito



Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12^e
@EPierreMarie



Jeanne Dallot
Adjointe à la
Maire chargée de
la petite enfance
@DallotJ



Isabelle Rocca
Adjointe à la
Maire chargée des
affaires scolaires,
des nouveaux
apprentissage,
de la parentalité
et de la famille
@isabelle_rocca

« Chers enfants et chers parents,

Nous avons à cœur de permettre à toutes les familles de concilier leur vie familiale, personnelle et professionnelle, en leur proposant une ville adaptée aux rythmes et à l'âge de vos enfants. Cette année, plus encore que les précédentes et parce que le contexte sanitaire reste très fragile, les services municipaux mettent tout en œuvre pour que l'accueil de vos enfants se déroule dans les meilleures conditions et en toute sécurité. Notre volonté est de leur offrir un environnement pleinement bénéfique pour leur développement, leur autonomie et leur épanouissement. Le choix que nous avons fait, avec vous et pour eux, de « mettre la ville à hauteur d'enfants », se réalise progressivement, notamment par les Rues aux enfants et les Cours Oasis. Les conditions de leur bien-être au quotidien doivent être réunies et nous continuons plus que jamais à lutter contre les inégalités sociales.

De la petite enfance à l'adolescence, toutes nos actions sont à l'écoute des besoins réels des familles et de notre jeunesse, car il est essentiel que les initiatives locales intègrent les plus jeunes et leurs parents dans les concertations et les choix pour l'avenir du 12^e ! Nous resterons cette année encore à l'écoute de vos aspirations : en proposant des modes d'accueil adaptés ; en diversifiant l'offre d'activités périscolaires et extrascolaires, sportives et culturelles, destinées à vos enfants ; en poursuivant la démarche engagée depuis plusieurs années avec succès pour une restauration scolaire de qualité et une alimentation plus saine et durable pour tou-tes.

Nous continuons à renforcer la place de nos établissements de la petite enfance et établissements scolaires dans la Ville, avec l'ensemble des élèves, des parents, des équipes éducatives et de nos partenaires : étendre le dispositif « Les Samedis en Famille » dans nos établissements de la petite enfance, ouvrir de nouvelles cours d'école et de collège le week-end afin d'offrir aux Parisien-nes, au cœur de la « ville du quart d'heure », de nouvelles portions de ville partagée, permettre de se retrouver pour des moments joyeux et chaleureux autour d'activités festives, artistiques, musicales, sportives, ludiques, citoyennes...

La ville se transforme progressivement afin de faire face aux conséquences des changements climatiques. Débitumées, végétalisées et ombragées, nos rues ont vocation à devenir des espaces de fraîcheur plutôt que des îlots de chaleur, donnant quotidiennement à nos enfants un premier aperçu de la nature en favorisant une utilisation de l'espace aussi ludique que partagée. Ce guide se veut être l'outil pratique que nous souhaitons vous offrir afin de construire ensemble le bien-être et l'avenir de vos enfants dans le 12^e ! Il contient toutes les informations clés qui permettront à votre enfant de s'épanouir dans notre arrondissement, de sa naissance jusqu'au collège. Pour des conseils plus personnalisés, le Relais d'Information Familiales est à votre disposition afin de vous aiguiller.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

C'est avec vous et pour vous que notre cher 12^e deviendra une ville accueillante, apprenante, inclusive et heureuse à vivre pour nos enfants. »

Emmanuelle Pierre-Marie
Jeanne Dallot
Isabelle Rocca

Sommaire

La petite enfance

p.3

Les écoles

p.15

Les collèges

p.31

Le 12^e pour les familles

p.35



La petite enfance

Les modes de garde collectifs	p. 4
L'inscription en crèche municipale	p. 8
Les tarifs	p. 10
Dans les assiettes des tout-es petit-es	p. 11
Les assistant-es maternel·les	p. 12
La garde d'enfant à domicile ou garde partagée	p. 13
Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi	p. 14



PLACES EN STRUCTURES
COLLECTIVES



100 %

DE LAIT BIO
DANS LES CRÈCHES MUNICIPALES



CENTRES DE
PROTECTION MATERNELLE
ET INFANTILE (PMI)
DANS LE 12^e

Les modes de garde collectifs

L'offre municipale de garde collective

Les crèches collectives municipales

Elles accueillent des **enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans** dans un cadre spécialement conçu pour les tout-es petit-es.

Réparti-es par tranches d'âge ou multi-âges, les enfants sont **encadrés par des professionnel-le-s** : auxiliaires de puériculture, éducatrices et éducateurs de jeunes enfants. **L'établissement est ouvert toute la journée** sans interruption de 8h à 18h30, avec une amplitude horaire maximum de 10h pour l'enfant.

Crèches collectives

11 bis rue Édouard Robert

14-16 rue Pierre Bourdan

27 rue Pommard

295 rue de Charenton

11 rue Villiot

4 rue Marie Laurencin

43 rue de Picpus

6 rue des Jardiniers

6 rue Eugénie Eboué

61 rue du Rendez-Vous

72 avenue Daumesnil

8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY1)

8 place du Bataillon du Pacifique (BERCY2)

18 rue Georges et Maï Politzer

4 impasse Druinot

16 bis avenue de Saint-Mandé

11 rue du Charolais

33 rue Montéra

7 rue de Gravelle

7 rue de Cotte

17 rue Lamblardie

Mini crèches collectives

4 rue de Toul (à partir d'1 an jusqu'à 3 ans)

49 rue François Truffaut

33 bis rue Montgallet



En raison de l'anonymisation des dossiers de la commission d'attribution, l'élue en charge de la petite enfance et les responsables de crèches municipales ne reçoivent pas les familles en attente d'une place en crèche.



Le 12^e compte 24 crèches collectives municipales.

La crèche familiale municipale

La crèche familiale est un établissement regroupant des assistant-es maternel-les agréé-es et salarié-es par la Ville de Paris. Chaque assistant-e maternel-le accueille, à son domicile, **au maximum 3 enfants âgés de moins de 3 ans**. Une fois par semaine, les assistant-es maternel-les agréé-es accompagnent l'enfant dans les locaux de la crèche familiale. Ainsi, **la crèche familiale combine les modes de garde individuels et collectifs** permettant à la fois une relation personnalisée et une socialisation avec d'autres enfants. **Les places sont attribuées par la commission municipale**. Les tarifs et horaires sont identiques à ceux d'une crèche collective municipale.

- **Crèche familiale municipale**
43 rue de Picpus

Les crèches hospitalières

Dans les trois établissements de la petite enfance situés à l'intérieur de structures hospitalières, la Mairie du 12^e a réservé plusieurs places dont **l'attribution se fait par le biais de la commission**. Ces crèches ont la particularité de proposer **des horaires décalés**.

- **Hôpital des Quinze-Vingts**
28 rue de Charenton
- **Hôpital Saint-Antoine**
184 rue du faubourg Saint-Antoine
- **Hôpital Trousseau**
26 avenue du docteur Arnold Netter

Les haltes-garderies

Les haltes-garderies accueillent **les enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans à l'heure ou à la demi-journée, sans repas**. Elles permettent de socialiser l'enfant, de le préparer à la séparation parentale en douceur et de profiter de différentes activités d'éveil encadrées par un personnel qualifié. **La demande d'inscription en halte-garderie se fait directement auprès du responsable d'établissement**.

- **Halte-garderie Picpus**
43 rue de Picpus
01 53 44 43 38
- **Halte-garderie Paul Dukas**
5 rue Paul Dukas
01 44 68 83 25
- **Halte-garderie Tourneux**
5 impasse Tourneux
01 71 18 75 50

Le jardin d'enfants

Cette structure accueille 40 enfants âgés de 0 à 6 ans, répartis en deux espaces. Un multi-accueil de 15 enfants pour les moins de 3 ans et un jardin d'enfants de 25 places pour les 3-6 ans. **Inscriptions auprès du Relais Informations Famille**.

- **Jardin d'enfants Édouard Robert**
16 rue Édouard Robert
01 53 17 34 72

L'offre associative de garde collective

Les crèches associatives

Les crèches associatives sont subventionnées par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. **Elles gèrent elles-mêmes leurs attributions.** La tarification est identique à celle des crèches municipales.

- **Maison Kangourou** (de 2 mois et demi à 4 ans)
30 bis rue Victor Chevreuil et 36 rue de Picpus
01 88 40 04 71 - lamaisonkangourou.com
- **Le Moulin en Herbe** (de 2 mois et demi à 4 ans)
16-20 rue des Meuniers
01 43 07 64 90
lemoulinenherbe@lamaisondes-boutchou.org
- **Au Bonheur des Ours** (de 2 mois et demi à 3 ans)
180 avenue Daumesnil
01 40 01 00 49 - abcpuericulture.com
aubonheurdesours@abcpuericulture.com
- **Graine d'ours** (de 2 mois et demi à 3 ans)
24-26 rue de Cîteaux
grainedours@abcpuericulture.com
- **Les 2 Marie**
15 A, rue Lamblardie
01 46 46 18 40 - lesdeuxmarie.secretariat@f-d-r.org

Les 5 établissements suivants sont des crèches associatives pour lesquelles la Ville de Paris achète des places qui sont attribuées par la mairie d'arrondissement en commission d'attribution.

- > 26 avenue du Docteur Arnold Netter
- > 13 rue de Reuilly
- > 28/30 rue Baron le Roy
- > 3c passage Marie Rogissart
- > 6/8 impasse Barrier

Les multi-accueils associatifs

Les multi-accueils combinent au sein d'une même structure des modes d'accueil occasionnels, réguliers à temps partiel ou à temps plein. Inscriptions et renseignements directement auprès des structures. Certaines places sont réservées par la Mairie du 12^e et sont attribuées lors des commissions.

- **Multi-accueil Caramel** (en appartement 7h30/21h)
48 rue de Wattignies
01 43 44 03 88 - caramel.asso.fr

- **La Maison des Ours** (de 2 mois et demi à 3 ans)
du lundi au vendredi de 8h à 19h
9, rue Fernand Foureau Paris
01 40 19 90 61
maisondesours@abcpuericulture.com
- **Multi-accueil Marcotte** (de 2 mois et demi à 3 ans)
77 rue de Reuilly
01 40 21 11 55
- **Multi-accueil Bizot** (de 2 mois et demi à 3 ans)
21 avenue du Général Michel Bizot
01 44 75 76 16

Les crèches parentales associatives

Ce sont des crèches collectives gérées par **une association de parents**. Ces derniers s'engagent à participer à la garde des enfants, avec le soutien de professionnel·les qualifié·es. **Inscription et renseignements directement auprès des structures.**

- **Les Crocos**
180 avenue Daumesnil
01 43 47 35 82 - lescrocos.fr
- **Les Pieds tendres**
10 passage Abel Leblanc
09 50 26 22 16 - lespiedstendres.fr
- **Le Moulin Bleu**
60 bis rue de Picpus
01 44 67 09 83 - creche-le-moulin-bleu.fr

Les haltes-garderies associatives

Elles accueillent des enfants d'âges différents selon la structure et proposent des repas. **Les structures gèrent elles-mêmes leurs attributions.**

- **Relais 59** (de 3 mois à 4 ans) de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
1 rue Hector Malot
01 43 43 20 82 - csrelais59.org
- **Origami halte-garderie**
8 rue de Prague
01 53 17 68 48 - hg.origami@free.fr

Favoriser l'accueil de tout-es les enfants

Tout-es les enfants peuvent être accueilli-es dans les structures municipales. Le 12^e compte par ailleurs, trois établissements qui ont la particularité de s'occuper d'enfants en situation de handicap.

La Maison Dagobert

Cet établissement multi-accueil propose des demi-journées ou des journées complètes, en fonction des places disponibles, pour une vingtaine d'enfants âgés de 1 à 6 ans. Les inscriptions s'effectuent pour l'année, dès le mois de mai pour la rentrée de septembre.

- **La Maison Dagobert**

30 rue Érard
01 53 27 36 60

+ d'info : apate.fr

L'école Gulliver

Ce jardin d'enfants de 36 places accueille des enfants âgés de 2 à 6 ans, en journées continues. Les inscriptions s'effectuent tout au long de l'année et sur liste d'attente, pour la rentrée suivante.

- **L'école Gulliver**

59/61 rue des Pirogues de Bercy
01 43 46 25 20

+ d'info : apate.fr

Le multi-accueil Les 2 Marie

Ce multi-accueil associatif a ouvert ses portes au mois de septembre 2019. Il comprend une crèche et un jardin d'enfants de 96 places parmi lesquelles un tiers des places est dédié aux enfants en situation de handicap.

- **Le multi-accueil Les 2 Marie**

15 A, rue Lamblardie (12^e)
01 46 46 18 40 -
lesdeuxmarie.secretariat@f-d-r.org

+ d'info :

fondation-de-rothschild.fr

Le pôle enfance Les 2 Marie accueille près de 150 enfants âgés de moins de 3 ans, dont certain-es en situation de handicap, depuis la rentrée 2019.



L'inscription en crèche municipale

Les démarches en Mairie d'arrondissement

Préinscription uniquement sur rendez-vous :

- › **Où ?** Au Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 12^e arrondissement ou par mail : ddct-ma12-creches@paris.fr
- › **Quand ?** À partir du 6^e mois de grossesse

Pièces à présenter :

- › Pièces d'identité du ou des parents
- › Justificatif de domicile récent
- › Livret de famille ou acte de naissance
- › 3 dernières fiches de paie ou dernier avis d'imposition des parents
- › Notification de la Caisse d'Allocations Familiales

Confirmation d'inscription :

- › Après la naissance de votre enfant, **vous devez confirmer sa préinscription en fournissant impérativement l'acte de naissance** au Relais Informations Familles.

Renouvellement des demandes :

Chaque demande de place en crèche doit être renouvelée tous les 6 mois auprès du Relais Informations Familles. **À défaut, votre demande sera archivée.**

• Relais Information Familles du 12^e

130 avenue Daumesnil

01 44 68 12 40

Uniquement **sur rendez-vous**

Attribution des places en crèche : une commission anonymisée

La commission d'attribution se réunit une fois par mois, sauf en été.

Composition :

- › Élu-es du Conseil d'Arrondissement du 12^e, de la majorité et de l'opposition
- › Coordinateur-rices de crèches de secteur
- › Responsables et adjoint-es des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance
- › Médecins et puériculteur-rices de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.)
- › Assitant-es sociaux-ales
- › Responsable du Relais d'Assistent-es maternel-les
- › Responsables des crèches associatives

Critères d'appréciation des dossiers :

- › Situation professionnelle du ou des parents
- › Santé des enfants et du ou des parents, longue=maladie, situation de handicap, etc.
- › Situation familiale, conditions d'hébergement, ressources, composition de la famille
- › Naissance multiple, fratrie, famille nombreuse

ATTRIBUTION DES PLACES : UN PRINCIPE DE TRANSPARENCE

- › L'attribution des places en crèche est anonymisée.
- › Les places rendues disponibles (refus, déménagement, etc.) sont systématiquement réattribuées pour maintenir un fort taux d'occupation dans les crèches.
- › Les résultats mensuels de la commission d'attribution sont disponibles sur le site Internet de la Mairie du 12^e et consultables par tout-es.



Service d'inscription en ligne

Dans le cadre des facilités offertes aux usager-ères parisiens-nes, un téléservice est mis en place. Il offre 4 fonctionnalités :

Formuler une demande de préinscription

Actualiser/annuler la demande d'inscription

Formuler une demande de rendez-vous en Mairie

Suivre l'état d'avancement de la demande d'inscription

Le service de préinscription en ligne est accessible sur le portail de la Mairie : Mairie12.paris.fr > Démarches et services en ligne > Petite Enfance

Demande de préinscription

Ce formulaire vous permet de saisir une demande de préinscription en établissement d'accueil de la petite enfance au sein du 12^e arrondissement.

Attention ! Cette demande de préinscription saisie en ligne ne vaut pas inscription. Les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement de votre demande doivent obligatoirement être transmises au Relais Informations Familles.

Formuler une demande de rendez-vous avec le Relais Informations Familles (RIF) pour valider la demande d'inscription

Grâce au formulaire de demande de rendez-vous, vous pouvez sélectionner un créneau proposé par la Mairie du 12^e afin de venir valider votre demande de préinscription.

Actualiser ou annuler votre demande d'inscription

Ce formulaire de mise à jour vous offre deux possibilités :

- › **Confirmer votre demande** : ce formulaire vous permet de maintenir votre demande active pendant 6 mois. Vous pouvez également mettre à jour vos coordonnées téléphoniques, mails ou indiquer la date de naissance de votre enfant.
- › **Annuler votre demande** : si vous n'avez plus besoin d'une place au sein d'un établissement d'accueil de la petite enfance, vous pouvez annuler votre demande.

Suivre l'avancement de votre demande d'inscription

Vous pouvez suivre l'avancement de votre demande en vous connectant à l'aide de l'identifiant et du mot de passe fournis sur le certificat d'inscription remis par le Relais Informations Familles.



Les tarifs

Pour connaître le montant à payer, vous devez :

- Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- Multiplier vos ressources mensuelles par le taux d'effort en fonction du nombre d'enfants.

Tarifs journaliers pour les crèches municipales

1 enfant à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.006
2 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.005
3 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.004
4 enfants ou + à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.003

Tarifs horaires pour les haltes-garderies municipales

1 enfant à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0006
2 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0005
3 enfants à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0004
4 enfants ou + à charge	=	vos ressources mensuelles	× 0.0003

Pour connaître les tarifs des autres structures, merci de vous renseigner directement auprès d'elles.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales fixe une révision des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base des revenus perçus par les familles durant l'année N-2. Cette révision qui concerne l'ensemble des familles permet une actualisation annuelle des ressources perçues et un nouveau calcul des participations familiales correspondantes.

Dans les assiettes des tout·es petit·es

La Ville propose aux enfants une alimentation de qualité dans les crèches municipales.

Du lait 100 % bio

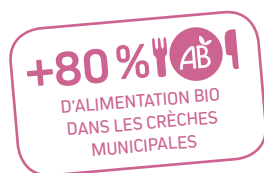
Depuis le printemps 2019, les 2 300 litres de lait servis chaque jour aux enfants accueilli·es dans les crèches parisiennes sont exclusivement issus de l'agriculture biologique. Paris fournit ainsi 100 % de lait bio aux enfants âgé·es de moins de 3 ans dans les crèches municipales.

Une alimentation bio et locale

La Ville poursuit continuellement ses efforts pour améliorer le taux de produits issus des filières bio, locales et durables dans les assiettes des tout·es petit·es. En 2019, cette part atteignait plus de 80 % dans les crèches municipales parisiennes. Des plats végétariens sont également servis une fois par semaine. La priorité est donnée au « fait maison », écartant les produits transformés contenant des additifs, colorants, huile de palme, OGM, etc.

Des repas faits sur place

Dans les crèches collectives municipales parisiennes, la cuisine est faite sur place par un personnel formé et dans des locaux strictement contrôlés, ce qui constitue un gage de qualité et de sécurité des préparations et permet une maîtrise fine de la qualité des matières premières. Chaque crèche possède une cuisine et une ou plusieurs biberonneries.



Atelier cuisine dans une crèche familiale.



Les assistant·es maternel·les

L'accueil chez un·e assistant·e maternel·le

Les assistant·es maternel·les assurent à leur domicile la garde d'un à trois enfants, dès l'âge de 2 mois et demi. Tout·es les assistant·es maternel·les doivent disposer **d'un agrément délivré par le Conseil départemental. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans.** Il détermine le nombre d'enfants pouvant être simultanément accueilli·es.

Le parent particulier employeur

En faisant appel à un·e assistant·e maternel·le agréé·e, le parent devient son employeur. Il ou elle doit gérer son recrutement, l'établissement du contrat de travail, le versement des salaires et leur déclaration sur les sites des centres Paje emploi (pajemploi.urssaf.fr) ou Cesu (cesu.urssaf.fr). Le salaire horaire, les frais d'entretien (électricité, eau, jouets, etc.) sont négociés entre les parents et l'assistant·e maternel·le.

Les aides financières

Si vous confiez votre enfant âgé·e de moins de 6 ans à un·e assistant·e maternel·le agréé·e, **la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) prend en charge une partie de la rémunération de votre salarié·e et la totalité des cotisations sociales.**

Le montant de cette prise en charge dépend de vos revenus, du nombre d'enfants à charge et de leur âge.

L'emploi d'un·e assistant·e maternel·le agréé·e ouvre droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt. Celui-ci est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées dans la limite d'un plafond de 2 300 € par an et par enfant. L'aide fiscale est dans ce cas de 1 150€.

+ d'info : caf.fr

Où trouver la liste des assistant·es maternel·les du 12^e ?

Pour vous procurer la liste des assistant·es maternel·les de l'arrondissement, contactez le service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales du 12^e au : 01 55 78 86 40

Le Relais petite enfance

C'est un lieu d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales (médecins, psychologues, éducateurs·rices de jeunes enfants, assistant·es sociaux·ales).

- Retrouvez l'adresse du SAMF de votre arrondissement sur Paris.fr>Enfance>choisir un mode d'accueil

Le suivi des assistant·es maternel·les

À Paris, l'accompagnement professionnel des assistant·es maternel·les employé·es par des parents est assuré par les équipes du service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales (médecins, psychologues, éducateurs·rices de jeunes enfants, assistant·es sociaux·ales)

- Retrouvez l'adresse du SAMF de votre arrondissement sur Paris.fr>Enfance>choisir un mode d'accueil

Des rendez-vous et visites peuvent avoir lieu à leur initiative ou à l'initiative du service d'agrément et d'accompagnement des assistant·es maternel·les et familiaux·ales, en fonction des besoins liés au suivi des pratiques professionnelles et aux évolutions de l'agrément (demandes de modifications, arrivée d'un nouvel enfant, situation particulière).

La garde d'enfant à domicile ou garde partagée

Les auxiliaires parentaux·ales

Employé·es directement par les parents, les auxiliaires parentaux·aux gardent les enfants au domicile de la famille. **La garde partagée entre plusieurs parents permet à deux familles de faire garder leurs enfants alternativement au domicile de l'une et de l'autre.** Ce mode de garde a également l'avantage d'offrir à votre enfant un·e camarade de jeux et d'alléger le coût de la garde.

Le parent employeur

Vous pouvez choisir de recruter vous-même votre salarié·e et de gérer les relations de travail (formalités et déclarations) ou de faire appel à une structure prestataire (association, entreprise ou opérateur public), qui doit disposer d'un agrément spécifique de l'État. Vous devenez alors client·e de la structure prestataire, qui emploie la personne intervenant à votre domicile et gère toutes les formalités administratives.

Les aides financières

Si vous confiez votre enfant âgé·e de 6 ans à une garde à domicile, **vous bénéficiez d'allocations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ainsi que d'un crédit d'impôt.** Celui-ci est égal à 50 % des dépenses effectivement supportées.

+ d'info : caf.fr

Le Relais petite enfance

Lieux de rencontres, d'échanges et d'ateliers ludiques, les Relais d'Auxiliaires Parentaux·aux consistent en des « accueils jeux », animés par un·e professionnel·le de la petite enfance, fréquentés par des gardes d'enfants à domicile accompagnés des enfants qui leur sont confiés·es.

- **Maison des ensembles**
3-5 rue d'Aligre
01 43 56 75 10
- **Centre Charenton CAF**
295 rue de Charenton
01 43 07 49 10
- **Le Petit bus**
6 boulevard Carnot
01 43 22 84 10
mardi de 15h à 17h et jeudi de 9h30 et 11h30



Les structures d'information, d'accompagnement et de suivi

La Protection Maternelle et Infantile

Dans le 12^e, deux centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) accueillent parents et enfants dès la sortie de la maternité et jusqu'à l'âge de six ans.

Accompagnement par des professionnel·les

Une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier·ère, puériculteur·rice, sage-femme, auxiliaire de puériculture, psychologue, psychomotricien·ne) propose des conseils de puériculture, des consultations médicales, des activités collectives de soutien à la parentalité et d'éveil de l'enfant. Une permanence de sages-femmes est aussi à l'écoute des femmes enceintes pour répondre aux questions relatives à leur grossesse.

Des ateliers pour les parents

Des ateliers sont également proposés : préparation à la naissance, groupes d'échanges entre futurs parents, accompagnement à l'allaitement, éveil du/de la tout·e petit·e, massage du bébé, nutrition, lecture.

Des informations pour les parents

Le service social de Protection Maternelle et Infantile réalise des séances d'information collectives destinées en priorité aux futurs parents (15 personnes maximum) les jeudis (sauf jours fériés et vacances scolaires) de 14h à 16h. Les permanences et les séances d'information sont assurées par un·e assistant·e social·e, sur inscription auprès du secrétariat du service social de PMI (01 55 78 86 40).

Deux centres de PMI dans le 12^e

- **1 rue Tourneux**
01 43 07 83 37
- **43 rue de Picpus**
01 53 44 99 80

Le Relais Informations Familles

En Mairie du 12^e, le Relais Informations Familles (RIF) accueille, informe et oriente, en un même lieu, les familles. Cette structure propose un accès personnalisé pour organiser la vie quotidienne, mener des démarches particulières comme des demandes d'inscriptions en crèche ou à l'école, des informations sur tous les modes de garde du jeune enfant ou sur les lieux ressources pour les parents ou faire valoir des droits.

- **RIF de la Mairie du 12^e arrondissement**
130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 40
ddct-ma12-creches@paris.fr
Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h
Uniquement **sur rendez-vous**

Des informations sur Paris.fr.

La Ville de Paris informe les familles sur les modes d'accueil et dispositifs d'accompagnement des familles de 0 à 16 ans sur Paris.fr/ Enfance :

- › Choisir un mode d'accueil
- › Aides et loisirs pour les familles et Paris.fr/Education



Les écoles

L'inscription à l'école publique	p. 16
Le fonctionnement des écoles publiques	p. 18
L'emploi du temps des élèves parisiens-nes	p. 21
Les activités péri et extrascolaires	p. 22
Facil'familles, votre service en ligne	p. 26
L'inscription en centres de loisirs	p. 27
La restauration scolaire	p. 28



2 862

ENFANTS EN MATERNELLE



41
ÉCOLES



4 452

ENFANTS EN ÉLÉMENTAIRE

70 % 

D'ALIMENTATION DURABLE
DANS LES CANTINES
(BIO OU LABELLISÉE)



2,7 millions

INVESTIS CHAQUE ANNÉE
POUR L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION
DES ÉCOLES



+ de 500

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
PROPOSÉES

L'inscription à l'école publique

Démarches d'inscription

L'inscription scolaire doit être effectuée par une personne exerçant l'autorité parentale au Relais Informations Familles (RIF).

Tout-es les enfants résidant dans l'arrondissement peuvent être accueilli-es à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans. En France, l'inscription est obligatoire dès l'âge de trois ans. L'inscription d'un enfant de moins de 3 ans fait l'objet d'un passage en commission.

- **RIF de la Mairie du 12^e arrondissement**
130 avenue Daumesnil
01 44 68 12 40
ddct-ma12-rif@paris.fr
Uniquement **sur rendez-vous**

Pièces justificatives

- › Le livret de famille ou la copie intégrale d'acte de naissance
- › Le carnet de santé
- › Une pièce d'identité du/de la responsable légal-e et le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- › Un justificatif de domicile récent
- › Si l'enfant était déjà scolarisé-e, le certificat de radiation de l'école précédente
- › Courrier motivé pour une inscription d'un enfant **de 2 ans**.

Les situations particulières font l'objet d'un examen au cas par cas.

Muni-e du certificat d'inscription, vous êtes invité-e à vous rendre à l'école de secteur de l'enfant pour procéder à son admission.

Sectorisation et dérogation

Les élèves sont scolarisé-es dans les écoles publiques en fonction de leur lieu de résidence. À cette fin, un « périmètre scolaire » est défini pour chaque école.

En règle générale, une adresse correspond à une seule école. Parfois, un périmètre peut être commun à plusieurs écoles. Le cas échéant, des dérogations individuelles à cette sectorisation peuvent être accordées par la Mairie d'arrondissement.

+ d'info :

- Pour savoir de quelle école dépend votre enfant : **perimsco.paris.fr**





Les écoles maternelles publiques

13 rue ARMAND ROUSSEAU	01 43 44 77 27
167 rue de BERCY	01 46 28 95 58
28 rue de la BRÈCHE AUX LOUPS	01 43 43 54 50
16 rue CHARLES BAUDELAIRE	01 43 07 54 28
253 bis avenue DAUMESNIL	01 55 78 21 45
70 av DAUMESNIL	01 43 43 96 88
42 av du Docteur ARNOLD NETTER	01 43 46 77 97
12 rue d'ARTAGNAN	01 43 46 72 08
15 rue ÉLISA LEMONNIER	01 43 43 66 91
7 rue JEAN BOUTON	01 44 74 32 45
40 rue JACQUES HILLAIRET	01 40 19 91 42
2 pl LACHAMBEAUDIE	01 43 40 60 30
16 rue CARNOT	01 46 28 24 13
16 rue MARSOULAN	01 43 07 67 59
40 rue des MEUNIERS	01 43 43 43 30
47 rue de PICPUS	01 43 41 35 17
56 rue de PICPUS	01 43 43 30 60
33 rue POMMARD	01 46 28 52 55
59 rue de REUILLY	01 43 07 71 34
41 rue TRAVERSIERE	01 43 43 70 09

Les écoles élémentaires publiques

165 rue de BERCY	01 46 28 94 51
4 rue BIGNON	01 43 07 67 58
18 rue de la BRÈCHE AUX LOUPS	01 43 43 34 30
315 rue de CHARENTON	01 43 43 53 27
51 rue de CHARENTON	01 43 07 74 19
8 rue Charles BAUDELAIRE	01 43 07 44 71
253 ter av DAUMESNIL	01 55 78 21 50
40 bd DIDEROT	01 43 07 44 70
5 rue GERTY ARCHIMÈDE	01 56 95 08 00
83 av du GÉNÉRAL MICHEL BIZOT	01 43 43 48 64
10 A rue LAMORICIÈRE	01 46 28 24 14
8 B rue LAMORICIÈRE	01 46 28 24 15
19 rue MARSOULAN	01 43 07 77 39
56 A rue de PICPUS	01 43 43 39 22
56 B rue de PICPUS	01 43 43 11 39
4 rue POMMARD	01 83 98 06 47
27 rue de REUILLY	01 43 72 41 75
57 A rue de REUILLY	01 43 07 68 47
57 B rue de REUILLY	01 43 43 99 46
52 rue de WATTIGNIES	01 43 43 25 24

Une école polyvalente publique

16 rue MONTEMPOIVRE	01 43 41 28 50
---------------------	----------------

Le fonctionnement des écoles publiques

Le rôle de l'Éducation nationale

L'État a la responsabilité du recrutement des directeur·rices, des enseignant·es, des contenus de l'enseignement, des contrôles et des études. C'est le Rectorat, en tant que représentant de l'État, qui **décide des ouvertures ou des fermetures de classes**.

Le rôle de la Ville de Paris

Elle est notamment chargée d'assurer :

- › la construction, l'entretien et le fonctionnement matériel des écoles ;
- › l'équipement des écoles : jeux de cour et équipements sportifs, mobilier, matériel audiovisuel etc.
- › l'approvisionnement des écoles pour le compte des Mairies d'arrondissement en papier, crayons, livres de bibliothèques, matériel pédagogique, fournitures pour les arts plastiques, la musique, etc.
- › la gestion des professeur·es de la Ville de Paris et des personnels non enseignants qui travaillent dans l'école : gardien·ne, personnel d'animation, ASEM et personnel de service ;
- › l'organisation des activités péri et extrascolaires.

Le rôle de la Mairie du 12^e

- › Elle participe, avec la Ville de Paris, au financement des fournitures scolaires, elle gère les budgets des travaux dans les écoles et apporte un soutien financier aux projets scolaires locaux.
- › Elle donne son avis sur toutes les décisions relatives aux locaux scolaires et activités péri et extrascolaires.
- › Elle détermine, en lien avec la Ville de Paris, la sectorisation des écoles.
- › Elle enregistre les inscriptions scolaires.
- › La Maire du 12^e préside la Caisse des Écoles, responsable de la restauration scolaire.

L'Inspection de l'Éducation nationale

Elle gère administrativement et pédagogiquement les enseignant·es de la circonscription.

Inspection secteur 12-A3 : 01 43 43 13 59

Inspection secteur 12 B Nation : 01 44 62 41 06

Les + de la Ville de Paris pour les écoles

Des professeur·es spécialisé·es pour les arts et le sport (PVP)

Les professeur·es de la Ville de Paris sont chargé·es, sur le temps scolaire, des enseignements artistiques et sportifs dans les écoles élémentaires, à savoir : 1h d'éducation musicale, 1h d'arts plastiques et 1h30 d'éducation physique et sportive par semaine.

Des directeur·rices déchargé·es de classes

Pour leur permettre de se consacrer pleinement à leurs fonctions, les directeurs ou directrices sont déchargé·es d'enseignement dans les écoles d'au moins 5 classes. Au niveau national, le seuil de décharge est de 13 classes en maternelle et 14 classes en élémentaire.



100 %

DES ÉLÈVES DE CP DU 12^e
BÉNÉFICIENT D'UN PARCOURS
DE SENSIBILISATION MUSICALE
AVEC LE CONSERVATOIRE
MUNICIPAL PAUL DUKAS

La communauté éducative

Si l'école est un lieu de socialisation, d'apprentissage et de transmission des connaissances, cette mission s'inscrit dans une démarche co-éducative.

L'équipe pédagogique

- › Le directeur/la directrice.
- › Les professeur-es des écoles.
- › Les professeur-es de la Ville de Paris, spécialisé-es en éducation physique, musique et arts plastiques.
- › Les membres du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : ce service dépend de l'Éducation nationale. Il est composé d'enseignant-es spécialisé-es qui s'entourent de psychologues scolaires et de rééducateur-rices en psychopédagogie.

Le personnel périscolaire et technique

- › Les animateurs et les animatrices de la Ville de Paris : sous l'autorité du/de la Responsable Éducatif-ve Ville (REV), ils et elles assurent dans le cadre de leurs fonctions, l'encadrement et l'animation pendant le temps du midi et après la classe à 15h ou 16h30.
- › Mercredi après-midi dédié aux centres de loisirs.
- › Les gardien-nes des écoles, en charge de l'accueil, des entrées et sorties.

- › Les agent-es techniques des écoles (ATE) : ils ou elles ont en charge la propreté des locaux dans les écoles élémentaires.
- › Les agent-es spécialisé-es des écoles maternelles (ASEM) participent aux activités de la classe en collaboration avec les enseignant-es, animent des ateliers périscolaires, assurent l'entretien des locaux.
- › Les agent-es de la Caisse des Écoles pour la restauration scolaire.
- › L'espace numérique de travail n'est pas déployé sur toutes les écoles.

Le personnel médico-social

- › L'assistant-e social-e et le/la médecin scolaire.

Les parents

Les parents d'élèves occupent une véritable place au sein de la vie des établissements scolaires.

Par le biais de leurs représentant-es élu-es, ils et elles s'expriment au conseil d'école et contribuent à animer la vie scolaire (*lire p. 20*).

En outre, les parents disposent d'un outil privilégié de dialogue : **l'espace numérique de travail**.

D'autres outils d'information existent tels les livrets et bulletins, les réunions de classe ou encore les panneaux d'affichage accrochés au mur de toutes les écoles.

La cour « oasis » de l'école de la Brèche aux Loups.





Le conseil d'école

Le conseil adopte le **règlement intérieur et le projet d'école**. Il est consulté sur les décisions importantes liées à la vie de l'école.

Il est composé du directeur ou de la directrice de l'école, qui le préside, de l'ensemble des enseignant-es affecté-es à l'école, d'élu-es municipaux-ales, du/de la représentant-e de la Maire de Paris, des représentant-es élu-es des parents d'élèves et du/de la délégué-e départemental-e de l'éducation chargé-e de visiter les écoles.

Le/la Responsable Éducatif-ve Ville (REV) est invité-e au conseil d'école.

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement. Ils se réunissent

au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil, le directeur/la directrice dresse un procès-verbal qui est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école donne notamment son avis sur :

- > les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux ;
- > l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- > les conditions d'intégration des enfants en situation de handicap ;
- > les activités périscolaires, la restauration scolaire ;
- > la protection et la sécurité des enfants.

Paris favorise la scolarisation de tout-es les enfants

Les Ulis, pour les enfants en situation de handicap

Les Ulis, dispositifs destinés aux enfants en situation de handicap, constituent l'une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Les élèves orienté-es en Ulis sont celles et ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

En 2022-2023, deux écoles accueillent des ULIS : Wattignies et Lamoricière A.

Classe UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)

Les élèves nouvellement arrivé-es en France sans maîtrise suffisante de la langue française, à partir de 6 ans et âgé-es de moins de 11 ans, sont scolarisé-es au sein de l'une des trois UPE2A du 12^e, implantées dans les écoles élémentaires Diderot, Lamoricière et Gerty Archimède.

UPS (Unités pédagogiques spécifiques)

Une UPS sera ouverte à la rentrée 2022-2023 au 315 Charenton pour accueillir les enfants résidant sur l'Aire d'Accueil des Gens du voyage du bois de Vincennes.

L'emploi du temps des élèves parisien·nes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 > 11h30	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
11h30 > 13h30	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE	DÉJEUNER À LA CANTINE OU RETOUR OU À DOMICILE	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE	DÉJEUNER À LA CANTINE OU À DOMICILE
13h30 > 15h	CLASSE	CLASSE	POSSIBILITÉ D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS (AVEC UNE FIN À 18H OU 18H30)	CLASSE	CLASSE
15h > 16h30		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES			ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES FACULTATIVES ET GRATUITES
16h30 > 18h Élémentaire 16h30 > 18h30 Maternelle	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)*	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)*		ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)*	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE FIN DE JOURNÉE (GOÛTERS, ÉTUDES SURVEILLÉES, ATELIERS BLEUS ET ATELIERS COUP DE POUCE SUR INSCRIPTION)*

TEMPS SCOLAIRE 

TEMPS PÉRISCOLAIRE* 

* Pour en savoir plus sur les ateliers périscolaires en maternelle et en élémentaire, lire pages 22-25.

Les activités péri et extrascolaires

Des activités pour tout-es les enfants, adaptées à leur âge

Les temps périscolaires sont des moments éducatifs à part entière habilités par l'État et la CAF. Le projet éducatif de territoire parisien associe tout-es les enfants, sans distinction. Il est placé sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

À l'école maternelle

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un ou d'une Responsable Éducatif-ve Ville (REV), l'équipe se compose d'agent-es spécialisé-es des écoles maternelles (ASEM) et d'animateur-rices. Leur qualification est réglementée :

- > 80 % minimum d'agent-es titulaires ou en cours d'obtention du BAFA, du CAP petite enfance ou d'un diplôme équivalent et d'un casier judiciaire vierge ;
- > 50 % au moins d'animateurs titulaires d'un des diplômes, titres ou certificats de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation ;
- > 30 % au maximum de « stagiaires » - personnes qui effectuent un stage pratique dans le cadre de la préparation du BAFA ou de l'un des autres diplômes ou titres permettant d'exercer les fonctions d'animation ;
- > 20 % au maximum d'animateurs « sans qualification ».

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, goûters, centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (*lire page 26 pour les activités périscolaires et page 30 pour la restauration*).

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

Les activités sont adaptées aux rythmes scolaires et au développement de l'enfant :

- > le langage et l'expression ;
- > l'éveil artistique ;
- > l'éveil musical ;
- > l'éveil corporel ;
- > la découverte de son environnement ;
- > la socialisation ;
- > l'éducation à la santé ;
- > la découverte des 5 sens.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants.

Une collation pour le goûter à 16h30.





L'été, les enfants des centres de loisirs maternels du 12^e peuvent profiter des Espaces Nature de tout Paris.

Espaces premiers livres (EPL) de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30

En application du plan lecture, les espaces premiers livres fonctionnent gratuitement et disposent d'un fonds important complété chaque année. Des animateur·rices spécialement formé·es par le Centre paris Lecture proposent aux enfants, à travers des activités ludiques, de découvrir les mots et les images.

Le goûter de 16h30 à 18h30

Votre enfant bénéficie d'une collation et d'activités de détente. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants. Les enfants peuvent quitter le goûter dès 17h30.



POUR LES ATELIERS GRATUITS EN
MATERNELLE DU MARDI ET DU VENDREDI,
LE TAUX D'ENCADREMENT EST DE

1 adulte pour **14** enfants

Les centres de loisirs maternels

Mercredi après-midi de 13h30 à 18h30

Chaque école maternelle dispose d'un centre de loisirs. Des activités culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées.

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 enfants. Les enfants peuvent être accueillis dans toutes les écoles de Paris.

Pendant les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée soit le matin, soit l'après-midi, avec ou sans repas à la cantine.

Pendant les vacances estivales

Dès la fin de l'année scolaire et jusqu'à la rentrée des classes, les centres de loisirs d'été répartis dans tout Paris, accueillent à la journée les enfants parisiens. Une occasion pour elles/eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, Espace Nature dans le Bois de Vincennes, etc.).



À l'école élémentaire

L'équipe d'animation

Sous la responsabilité d'un ou d'une Responsable Éducatif-ve Ville (REV), l'équipe se compose animateurs-rices et d'intervenant-es extérieur-es pour les ateliers.

Les tarifs

Certaines activités sont payantes : cantine, études, ateliers bleus et centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial (*lire page 26 pour les activités périscolaires et page 30 pour la restauration scolaire*).

Bibliothèques-centres de documentation (BCD)

Les BCD disposent d'un fonds d'environ 1 000 ouvrages, complété chaque année. Les élèves y apprennent à construire des histoires et à devenir des lecteur-rices actif-ves et créatif-ves. Elles sont ouvertes de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h. Les BCD sont également accessibles aux enseignant-es et à leurs élèves pendant le temps scolaire.

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30

L'enfant choisit deux ateliers par trimestre, dans le cadre d'un parcours de découverte à l'année.

Il ou elle est encadré-e par les équipes d'animation de la Ville, des personnels culturels et sportifs, des conservatoires, des centres d'animation et des bibliothèques ou des partenaires associatifs.

Le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 18 enfants. La Ville garantit l'équité entre les écoles. Pour les ateliers de proximité (bibliothèque, musée, parcs), des accompagnateur-rices assurent la sécurité des déplacements des enfants.

Les études surveillées de 16h30 à 18h

Pendant les études surveillées, des enseignants et des animateur·rices aident l'enfant à réviser ses leçons. Il ou elle peut également bénéficier d'un atelier lecture gratuit dans les bibliothèques-centres de documentation. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 18 enfants dans l'ensemble des écoles élémentaires.

Les ateliers bleus de 16h30 à 18h

Les ateliers bleus sont des ateliers d'initiation sportifs, artistiques et culturels assurés par des associations et des clubs sportifs sélectionnés par la Ville de Paris.

L'accueil des enfants en situation de handicap



Les enfants en situation de handicap peuvent être accueilli·es dans des centres de loisirs ordinaires ou des centres de loisirs à parité (CLAP) dont la moitié des effectifs est composée d'enfants non porteurs·euses de handicap. Le 12^e arrondissement dispose d'un centre de loisirs à parité élémentaire (6-13 ans) situé au 5 rue Gerty Archimède.

Les centres de loisirs élémentaires

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Ils accueillent des enfants âgés de 6 à 14 ans regroupés par tranches d'âges pour bénéficier d'activités adaptées. Les centres de loisirs proposent des activités périscolaires culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées.

Le mercredi de 13h30 à 18h

Chaque école élémentaire dispose d'un centre de loisirs. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 12 enfants.

Les petites vacances scolaires

Les enfants peuvent, pendant les petites vacances scolaires, fréquenter le centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi), avec ou sans repas à la cantine.

Les vacances d'été

Les enfants peuvent être accueilli·es dans n'importe quel centre de loisirs parisien, à la journée. Une occasion pour eux de profiter d'une multitude d'activités (sorties, Espace Nature, Séjours Aventure, etc.).

Ateliers gratuits du mardi et du vendredi de 15h à 16h30.



Facil'familles, votre service en ligne

Avec le portail Facil'familles, vous pouvez suivre la facturation de l'ensemble des activités de votre enfant (périscolaire, centres de loisirs, conservatoires municipaux et petite enfance) de votre foyer : avec une facture mensuelle unique (hors restauration scolaire).

Vous pouvez également faire vos demandes d'inscription à certaines activités périscolaires ou payer vos factures en ligne par carte bancaire ou par prélèvement automatique. Les factures Facil'familles sont établies également en fonction d'un tarif (petite enfance) ou d'une tranche tarifaire précise (pour les autres activités) qui tiennent compte des ressources de votre foyer.

L'inscription au portail Facil'familles se fait automatiquement au moment de l'inscription de votre enfant à la Mairie. Vos identifiants vous sont envoyés dans les 15 jours à votre domicile

Pour justifier de votre tranche tarifaire auprès de Facil'familles :

Si vous êtes allocataire de la CAF de Paris avec une situation à jour, et si vous avez donné votre autorisation de synchronisation de vos données, votre tranche tarifaire sera mise

à jour automatiquement sans transmission de justificatifs (en renseignant votre numéro d'allocataire dans votre espace personnel Facil'familles),

Sinon, vous pouvez sans vous déplacer et sans affranchissement, communiquer à Facil'familles un justificatif à travers le formulaire de contact de Paris.fr :

1. Si vous êtes allocataire d'une CAF, votre attestation CAF de moins de 3 mois ;
2. Si vous n'êtes pas allocataire CAF, votre avis d'imposition 2021 sur votre revenu 2020 ;
3. En dernier recours, tous autres justificatifs de revenus ou encore une notification de moins de 3 mois établie par votre caisse des écoles.

Portail Facil'familles : à retrouver sur le site Mairie12.paris.fr/ rubrique Portail Facil'familles

PLUS D'INFOS :

- **Mission Facil'Familles**
Mairie de Paris
210 Quai de Jemmapes 75010 Paris
01 42 76 28 77



Procédure d'inscription en centre de loisirs

L'inscription au centre de loisirs est obligatoire

Afin d'améliorer l'accueil des enfants, d'adapter les activités et de réduire le gaspillage alimentaire,

L'inscription aux centres de loisirs est obligatoire :

- pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires (petites et grandes)
- pour les centres de loisirs le mercredi après-midi

Calendrier des inscriptions pour les vacances scolaires

- **Automne** : du 26 septembre au 10 octobre 2022
- **Fin d'année** : du 21 novembre au 5 décembre 2022
- **Hiver** : du 23 janvier au 6 février 2023
- **Printemps** : du 27 mars au 10 avril 2023
- **Été** : du 12 au 26 juin 2023

Calendrier des inscriptions pour les mercredis, les études et goûters

- **Automne** : du 22 août au 20 septembre 2022
- **Fin d'année** : du 10 au 25 octobre 2022
- **Hiver** : du 5 au 19 décembre 2022
- **Printemps** : du 7 au 20 février 2023
- **Été** : du 11 au 24 avril 2023

La facturation des centres de loisirs repose sur les inscriptions et non pas sur la présence des enfants

- Pour les vacances d'été, l'inscription se fait à la journée uniquement.
- Pour les autres vacances scolaires, l'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée.
- Pour les mercredis après-midi, l'inscription est forfaitaire et concerne la totalité des mercredis compris entre deux périodes de vacances (bimestre).
- Si votre enfant est inscrit-e au centre de loisirs mais ne vient pas, vous devrez néanmoins payer l'inscription.
- Si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit-e ou s'il/elle est inscrit-e dans un centre mais qu'il va dans un autre, vous paierez 30 % plus cher.

Inscription et paiement en ligne

Toute la procédure d'inscription peut se faire en ligne depuis votre compte Facil'Familles.

Avec Facil'Familles, vous pouvez également choisir de payer ces activités soit par prélèvement automatique, soit par carte bancaire. Les activités relevant du périmètre Facil'Familles sont facturées selon vos revenus.

Il est donc important de faire calculer tous les ans votre tranche tarifaire qui détermine les montants facturés mensuellement (lire p.26).

La restauration scolaire

La Caisse des Écoles du 12^e arrondissement est en charge de la restauration scolaire dans les écoles et dans certains collèges publics. Elle propose chaque jour aux enfants des menus spécialement étudiés pour assurer un équilibre nutritionnel adapté à leur bon développement. Les menus s'inscrivent également dans les objectifs du Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris.

Le temps du déjeuner

À l'école maternelle, le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 14 enfants. En élémentaire, d'1 adulte pour 18 enfants. Les animateur·rices incitent les enfants à goûter tous les aliments proposés, sans les forcer.

Des repas élaborés dans nos cuisines

La Caisse des Écoles produit elle-même environ 9 500 repas par jours cuisinés chaque matin, soit directement sur place, soit dans l'une des cuisines de production du 12^e. Dans ce cas, ils sont acheminés vers les écoles en « liaison chaude » et consommés dans les deux heures suivant leur préparation. Les menus sont élaborés par une diététicienne-nutritionniste de la Caisse des Écoles en collaboration avec les chef·fes de cuisines et une commission associant des parents d'élèves.

Une alimentation durable

Les repas servis respectent les équilibres alimentaires et privilégient la saisonnalité des denrées, avec plus de 80 % de produits de saison. Depuis mai 2022, deux menus végétariens sont proposés chaque semaine afin de sensibiliser les enfants à leur alimentation, à la cause animale et à l'impact de la consommation de viande sur le climat et la biodiversité.

En cette rentrée 2022, plus de 70 % des produits qui composent les repas sont issus de l'agriculture biologique, labellisée et durable.

9 600 repas sont cuisinés chaque matin depuis les 13 cuisines de l'arrondissement.





À la fin du repas, les enfants trient leurs déchets.

Le tri des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire

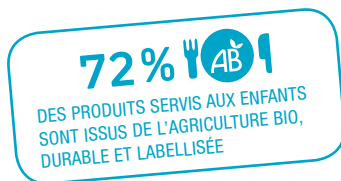
Les enfants sont invité-es à lutter contre le gaspillage alimentaire. En élémentaire, des demi-portions sont proposées pour les entrées, ce qui permet également de goûter de nouvelles recettes. À la fin du repas, les déchets sont triés par les enfants, *via* des tables et des chariots de tri installés aujourd'hui dans toutes les écoles de l'arrondissement. Depuis octobre 2019, occasionnellement, les déchets sont pesés afin de permettre à toutes et tous de prendre conscience de la quantité de nourriture encore malheureusement jetée.

Les petits-déjeuners à l'école

La Caisse des Écoles organise occasionnellement des petits-déjeuners dans les écoles de l'arrondissement. L'occasion pour les enfants de partager un moment de convivialité et d'apprendre à composer au mieux le premier repas de la journée.

Un menu thématique par mois

Le temps du repas est aussi un moment de convivialité et d'éveil pour les enfants. Une fois par mois, la Caisse des Écoles leur propose un repas à thème.



La restauration en pratique

Une tarification liée au quotient familial

Le prix du repas pour les familles s'échelonne de 0,13 € à 7 € pour l'année 2022-2023.

TARIFS QUOTIENT FAMILIAL TARIF/REPAS			
1	≡	à 234 €	0,13 €
2	≡	à 384 €	0,85 €
3	≡	à 548 €	1,62 €
4	≡	à 959 €	2,28 €
5	≡	à 1 370 €	3,62 €
6	≡	à 1 900 €	4,61 €
7	≡	à 2 500 €	4,89 €
8	≡	à 3 333 €	5,10 €
9	≡	à 5 000 €	6,00 €
10	≡	à 5 000 €	7,00 €

Quelles démarches ?

Pour disposer d'un tarif adapté, les familles disposent de 2 possibilités :

- › **Sur Internet**, par le biais de l'espace famille accessible sur le site web de la caisse des écoles du 12^e. La création de compte s'effectue en se connectant à l'adresse suivante : <https://cdeparis12.fr/espace-parents/actualites/>
- › **Sur dépôt du dossier** de demande d'attribution de tarif. Celui-ci peut être retiré au guichet de la Caisse des Ecoles au Relais Informations Familles (RIF), ou être téléchargé directement sur le site internet de la Caisse des écoles : <https://cdeparis12.fr/espace-parents/demande-de-notification-de-tarif/>

Le dossier complété et accompagné des pièces justificatives peut être :

- › **Déposé au guichet** du Relais Informations Familles (RIF) de la Mairie du 12^e arrondissement

- › **Transmis par mail** (format PDF uniquement) à : contact@cdeparis12.fr
- › **Envoyé par courrier postal** à : Caisse des écoles du 12^e – 1 rue Descos – 75012 Paris.

Notez que les tarifs de la restauration scolaire ne correspondent qu'à une part du coût réel du repas. La Ville de Paris finance la restauration scolaire par le biais d'une subvention versée à la Caisse des Écoles. »

Comment payer ses factures ?

Par prélèvement automatique : le formulaire est à télécharger sur le site de la Caisse des Écoles : cdeparis12.fr

Par chèque ou espèce : le règlement se fait directement auprès de l'école de votre enfant

En ligne par carte bancaire : le règlement se fait sur le site de la Caisse des Écoles : cdeparis12.fr

Où consulter les menus ?

- › Les menus sont affichés à l'entrée de l'école de votre enfant et publiés sur le site de la Mairie du 12^e et de la Caisse des Écoles.
- › Pour recevoir toutes les semaines les menus de la restauration scolaire par mail, **abonnez-vous à la lettre d'information de la Mairie du 12^e sur mairie12.paris.fr**.

Pour toute question concernant la restauration scolaire

Le site de la Caisse des Écoles : cdeparis12.fr ou par mail : contact@cdeparis12.fr

- **Accueil en Mairie sans rendez-vous** :
 - **lundi** : 08h30 à 13h et de 14h à 17h
 - **mercredi** : 8h30 à 13h
- **Les autres jours sur prise de RDV** en ligne uniquement, depuis le site internet de la Caisse des écoles : **cdeparis12.fr**



Les collèges

Le fonctionnement des collèges publics	p. 32
L'inscription et la sectorisation	p. 33
Les dispositifs pour accompagner les collégien·nes	p. 34



Fonctionnement des collèges publics

Le rôle de la Ville de Paris

La Ville de Paris a en charge la construction, le fonctionnement, l'entretien et l'équipement des collèges publics.

Elle attribue à chaque collège une dotation qui permet de subvenir aux dépenses pédagogiques et au fonctionnement quotidien de l'établissement.

Elle fournit les mobiliers et le matériel (informatiques notamment). Elle finance également des projets éducatifs et des voyages organisés à l'initiative des collèges. Les fournitures courantes (papeterie, etc.) sont à la charge des familles.

La Ville de Paris détermine les modalités générales d'organisation de la restauration scolaire dans le second degré. Depuis 2021, la restauration scolaire des collèges autonomes est progressivement prise en charge par les Caisses des écoles. Dans le 12^e cela a concerné le collège Jean-François Oeben à partir de la rentrée 2021 et les collèges Germaine Tillion et Guy Flavier à la rentrée 2022. L'intégration du collège Courteline est prévue à la rentrée 2024.

Elle détermine enfin la sectorisation de chaque collège. C'est ainsi que les élèves sont orientés vers un établissement déterminé en fonction de leur domiciliation, mais l'affectation de chaque élève relève de l'État (*via* le Rectorat de Paris).

Le rôle de la Région Île-de-France

La Région est responsable du fonctionnement des lycées publics et cités scolaires comme celle de Paul Valéry dans le 12^e.

Le rôle de l'État

L'État a la responsabilité nationale des contenus de l'enseignement, des contrôles et de la sanction des études. Les manuels scolaires au collège sont également pris en charge par l'État.

Le Rectorat, en tant que représentant de l'État, détermine le nombre d'heures d'enseignements affectées aux collèges et nomme les enseignants.

L'inspecteur-riche d'Académie pour le secondaire est en charge de la vie scolaire, de la gestion des postes, de la répartition des moyens d'enseignement et de l'affectation des élèves.

Le 12^e arrondissement compte 7 collèges publics sur son territoire.

Les collèges publics du 12^e

- **Georges Courteline**
48 avenue du docteur Arnold Netter
- **Guy Flavier**
6 rue d'Artagnan
- **Jean-François Oeben**
21 rue de Reuilly
- **Germaine Tillion**
8 avenue Vincent d'Indy
- **Paul Valéry**
38 boulevard Soult
- **Paul Verlaine**
167 rue de Bercy
- **Jules Verne**
20 rue de la Brèche-aux-Loups

L'inscription au collège public

Démarches d'inscription

– Élève inscrit-e en CM2 dans une école élémentaire publique parisienne :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée de votre enfant en classe de 6^{ème}, l'école vous accompagne dans toutes les démarches rattachées à l'affectation de votre enfant au collège.

– Élève inscrit-e en CM2 dans une école élémentaire privée sous contrat à Paris :

Les écoles privées sous contrat adressent à l'ensemble des familles d'élèves inscrit-es en CM2 un dossier d'inscription pour la rentrée prochaine. Celui-ci sera à remettre à l'école ou à envoyer au Rectorat de Paris à l'adresse suivante :

- **Rectorat de l'Académie de Paris**
Division de la vie de l'élève
Bureau DVE1 - Collège
12 boulevard d'Indochine 75019 Paris

– **Inscriptions en 6^{ème}** en cours d'année scolaire :
Vous emménagez à Paris et vous souhaitez inscrire votre enfant en classe de 6^{ème}, vous devez justifier d'une résidence principale à Paris.

+ d'info : ac-paris.fr

Dans quel collège mon enfant sera-t-il scolarisé-e ?

À partir du mois de juin, vous pouvez consulter l'affectation de votre enfant sur le site internet de l'Académie de Paris. L'affectation doit être impérativement confirmée par l'inscription pour garantir la place de votre enfant au sein de l'établissement. Les formalités d'inscription sont à effectuer auprès du secrétariat du collège d'affectation.

Dérogation de secteur

Une dérogation est une procédure administrative liée à l'assouplissement de la carte scolaire mise en œuvre uniquement pour les élèves issues des classes de CM2. Elle est de la compétence du Rectorat et elle est accordée selon des motifs prioritaires ou indicatifs par dispositions ministérielles.

+ d'info : ac-paris.fr

Sectorisation

L'affectation dans le collège de secteur est automatique. **Les affectations et les dérogations sont sous la responsabilité du Rectorat de Paris.**

Les cas particuliers de demande d'affectation dans un collège à recrutement spécifique concernent :

- > la classe à double cursus pour l'enseignement artistique ;
- > les sections internationales ;
- > les sections sportives ;
- > les sections d'enseignement général et professionnel adaptés ;
- > les Unités locales d'inclusion scolaire (ULIS) ;
- > les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

+ d'info :

- **Pour savoir de quel collège dépend votre enfant : perimscoparis.fr**
- **Pour consulter les cartes de sectorisation scolaire : capgeo.sig.paris.fr/apps/secteurscolaire**

Les dispositifs pour accompagner les collégien·nes

La Mairie du 12^e travaille avec l'ensemble de la communauté éducative à une attribution équilibrée des moyens en fonction des effectifs. Culture, sport, langues étrangères, soutien scolaire... Les collèges publics du 12^e développent chacun, dans leur domaine de spécialité, des projets éducatifs qui favorisent l'épanouissement et la réussite des élèves.

Une classe à horaires aménagés musique à Germaine Tillion

Le dispositif « CHAM » du collège Germaine Tillion est le fruit d'une coopération culturelle et artistique de longue date entre le collège, le Conservatoire du 12^e et l'Éducation nationale. Cette classe à horaires aménagés offre la possibilité aux élèves de recevoir, en complément de leur scolarité générale, une formation dans le domaine de la musique. Les élèves résidant dans le secteur élargi du collège peuvent en bénéficier. Depuis 2020, une classe à horaires aménagés théâtre est également proposée au collège Paul Verlaine

+ d'info : mairie12.paris.fr

Des résidences artistiques

Afin de développer les liens entre les établissements scolaires et les structures culturelles, la Ville de Paris développe des projets éducatifs autour

de résidences artistiques, au sein des collèges. C'est l'occasion pour les élèves de découvrir le processus de création et de s'initier à diverses disciplines (théâtre, danse, musique, écriture, cinéma, peinture, arts numériques, photographie, arts circassiens, marionnettes, cultures urbaines, etc.) tout en se familiarisant avec les lieux culturels fréquentés par les artistes.

Les classes ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire)

Les élèves en situation de handicap sont scolarisé·es dans des petites unités comprenant au maximum 12 élèves, encadré·es par des enseignant·es spécialisé·es. Pour certains enseignements, ils et elles sont intégré·es à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins.

En 2022-2023, les collèges Guy Flavier, Jean-François Oeben, Jules Verne, Paul Valéry et Georges Courteline proposent des classes ULIS.





Le 12^e pour les familles

L'éveil des tout-es petit-es et le soutien à la parentalité	p. 36
Des activités pour les familles	p. 37
Les Centres Paris Anim'	p. 38
L'accompagnement à la scolarité	p. 40
Les bibliothèques municipales	p. 42
Le Conservatoire municipal Paul Dukas	p. 43



CONSERVATOIRE
MUNICIPAL



CENTRES PARIS ANIM'
DANS LE 12^e



BIBLIOTHÈQUES
DANS LE 12^e

L'éveil des tout-es petit-es et le soutien à la parentalité

La Maison des Ensembles

La Maison des Ensembles propose des activités dédiées aux tout-es petit-es jusqu'à 3 ans ainsi que des activités sportives et artistiques pour les enfants âgés de 3 à 5 ans.

- **3/5 rue d'Aligre** - 01 53 46 75 10
maisondesensembles@laligue.org
ligueparis.org

La parenthèse

Lieu d'accueil parents/enfants âgés de 0 à 6 ans.

- **Centre social CAF Charenton La Parenthèse**
295, rue de Charenton - 01 43 07 49 10
0-6 ans
Lundi : 15h-18h - Mardi : 16h-19h
Mercredi et jeudi (0-3 ans uniquement,
0-6 ans pendant les vacances scolaires) :
9h30-12h30

Le Passage des Tout-Petits

Géré par l'association CLAP (consultation et lieu d'accueil psychanalytique), le Passage des Tout-Petits est un lieu d'accueil destiné aux enfants âgés de moins de 5 ans et à leurs parents. C'est un lieu de parole, d'échange et de rencontre où chacun-e peut venir passer un moment et où l'on peut aborder les questions de la vie quotidienne concernant la petite enfance, la maternité, la parentalité.

Sans rendez-vous, gratuit.

Lundi, mercredi, vendredi de 15h30 à 19h
Mercredi, samedi de 9h30 à 13h

- **24 passage Raguinot**
M° Gare de Lyon
01 70 69 47 53/06 98 39 93 59
association.leclap@gmail.com
clap-passagedestoutpetits.com
- **Accueil des Plus Grands**
- **24 passage Raguinot** - 01 70 69 47 53
5-10 ans
Mardi, jeudi : 16h45-19h15

L'espace solidaire de la Croix-Rouge

Dans cette structure, un espace Bébés-Parents accueille gratuitement, tous les lundis de 14h à 17h, des parents d'enfants âgés de 0 à 24 mois, pour des échanges bienveillants et une écoute attentive. L'espace solidaire de la Croix-Rouge propose aussi des ateliers : massage parents-bébés, atelier cuisine pour bébé, formation IPSEN (Initiation Premiers Secours Enfants et Nourrissons). L'espace solidaire comprend également d'une baby boutique à prix solidaire.

- **18/20 rue Édouard Robert**
01 40 01 05 21
ddas-espace12.dd75@croix-rouge.fr

Espace famille médiation (association Olga Spitzer)

L'espace famille médiation s'adresse aux familles en conflit, en situation de rupture, séparation ou divorce : il propose écoute, dialogue et élabore des solutions concrètes.

- **36 rue Claude Decaen 75012 Paris**
01 43 07 97 34

Centre Social Maurice Ravel

Rencontres parentalité, ateliers parents-enfants (gym, yoga, musique, philo, ciné).

Ateliers de motricité libre parents-bébés (6-36 mois).

- **6 avenue Maurice Ravel**
01 44 75 60 14
animravel@laligue.org

Centre de protection maternelle et infantile Picpus

Temps d'accueil enfants-parents

- **43, rue de Picpus**
01 53 44 99 80
0-6 ans
Trois premiers jeudis du mois : 9h30-11h

Des activités pour les familles

Les ludothèques du 12^e

- **Relais 59**

Espaces d'échanges parents-enfants à travers le jeu.
1 rue Hector Malot
01 45 43 20 82
Ouvert deux mercredis par mois de 14h à 17h

- **Ludoscope rue aux enfants Bignon**

Animée par le collectif Périscope, la ludothèque de la rue aux enfants Bignon est ouverte en semaine à la sortie de l'école, le mercredi et une semaine durant les vacances scolaires.
<https://www.paris.fr/pages/les-ludothèques-2383>

- **Ludomouv**

Cette ludothèque se déplace dans les espaces publics conviviaux (jardin de Reuilly, place de la Nation, etc) durant les vacances scolaires.

Elle est animée par des ludothécaires professionnels. Pour toute précision :
<https://www.paris.fr/pages/les-ludothèques-2383>

Môm'Frenay

Môm'Frenay propose un mode de garde artistique, complet et adapté pour les 4-11 ans.
Place Henri Frenay
01 43 41 84 71
momfrenay@momartre.com
momartre.net

Sport en famille

Le dispositif Paris Sport Famille permet aux parents et à leurs enfants âgés de 3 à 7 ans de découvrir et de pratiquer ensemble de nombreuses activités gratuites et ludiques.

- **Gymnase Althéa Gibson**

13 rue Gerty Archimède
01 56 58 46 11
Créneau : le dimanche de 10h à 12h

+ d'info :

- Afin de prendre connaissance de l'ensemble des activités associatives, contactez la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12^e (située 181 avenue Daumesnil) au 01 53 33 51 20.



Les Centres Paris Anim'

Dans les centres Paris Anim', les habitant-es du 12^e bénéficient d'une large palette d'activités culturelles, sportives et artistiques, selon une politique tarifaire modulée.

Les centres Paris Anim' du CLAJE

Ils proposent des activités pour les enfants, dès l'âge de 2 ans, pour les jeunes et pour les adultes : arts plastiques, activités sportives, arts du spectacle, danse, jeux d'esprit, langues, mise en forme, musique, sciences... Les activités ont lieu toutes les semaines, hors période de vacances scolaires durant lesquelles des stages sont proposés.

• Musidora

51 rue François Truffaut
01 44 74 05 14
bercy@claje.asso.fr
claje.asso.fr/bercy

• Annie Fratellini

36 quai de la Rapée
01 43 40 52 14
villiot@claje.asso.fr
claje.asso.fr/villiot-rapee

• Pina Baush

4 passage Stinville
01 43 41 47 87
montgallet@claje.asso.fr
claje.asso.fr/montgallet

• Bessie Smith

19 rue Antoine -Julien Hénard
01 40 02 06 60
reuilly@claje.asso.fr
claje.asso.fr/reuilly

• Antenne Maya Angelou

10 rue Érad
01 44 74 00 25
montgallet@claje.asso.fr

• Antenne Louise Jacobson

91 rue Claude Decaen
09 84 34 76 08
antenne.lj@claje.asso.fr

• Centre social Maurice Ravel

6 avenue Maurice Ravel
01 44 75 60 14
animravel@laligue.org

+ d'info :

Inscriptions : claje.asso.fr

Tarifs : claje.asso.fr/tarifsdesactivites





Les centres Paris Anim' de la Ligue de l'enseignement

Ils sont gérés par la Ligue de l'enseignement dans le cadre d'une délégation de service public. Leur fonctionnement est identique à celui des autres centres.

Maurice Ravel

Le centre propose des activités pour les enfants et les adolescent-es favorisant la découverte et l'apprentissage : sport, arts de la scène, danse, musique, arts, langues et soutien scolaire.

- **6 avenue Maurice Ravel**

01 44 75 60 14
animravel.fr

Point information jeunesse, accueil jeunes, animation jeunesse (à partir de 11 ans)

- 01 44 75 60 02 - pijravel@laligue.org
animravel.fr

La Maison des Ensembles

- **L'espace jeunes pour les 7-14 ans**

L'espace Jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, de loisirs et d'informations dédié spécifiquement aux jeunes .

La Maison des Ensembles propose :

- › l'accompagnement scolaire collégien-nes, les lundis, mardis, jeudis de 17h30 à 19h et les samedis de 11h à 12h30
- › l'accompagnement au numérique et à la création sonore
- › l'accompagnement pour les stages de 3^e
- › l'organisation de sorties et de séjours
- › la création d'associations dont les jeunes assurent le fonctionnement

Les accès libres : Lundi 16h30-17h30, Mardi 16h30-17h30, Mercredi 10h-15h, Jeudi 16h30-17h30, Vendredi 16h30-17h30
Samedi : 14h-17h

Planning adapté pendant les vacances scolaires, se renseigner auprès de l'accueil.

- **Le terrain de sport pour tou-te-s**

Le terrain est accessible à tou-te-s et les animateur-trice-s sportifs encadrent ces temps en encourageant une pratique sportive variée et inclusive.

Les horaires : Lundi 15h-17h15, Mardi 16h30-17h30, Jeudi 15h-16h15/16h30-17h30 (réservé aux - 6 ans accompagnés), Vendredi 16h30-17h45, Samedi 15h30-16h30 16h30 à 17h30 (réservé aux - de 8 ans accompagnés) 17h30 à 18h30.

Planning adapté pendant les vacances scolaires, se renseigner auprès de l'accueil.

Contact : mdesport@ligueparis.org

- **Le point information jeunesse pour les 15-30 ans**

Le PIJ de La Maison des Ensembles est un lieu d'accueil et d'information destiné aux jeunes de 15 à 30 ans.

À travers des actions concrètes, il répond aux demandes et aux besoins de ces derniers sur des axes essentiels de leur vie quotidienne tels que : l'orientation, l'insertion professionnelle, le logement, la santé, la création d'associations, l'accompagnement de projets culturels, artistiques et solidaires via un encadrement par nos équipes et la mise à disposition de nos espaces.

Contact : mdejeunes@ligueparis.org
01 53 46 75 15

Pour les projets autour de la musique :
mdeson@ligueparis.org

L'accompagnement à la scolarité

Votre enfant a besoin d'un soutien, d'une aide aux devoirs pour mieux réussir en élémentaire, au collège ou au lycée ? Voici la liste des structures à caractère non lucratif qui proposent un accompagnement dans le 12^e arrondissement. Contactez-les directement pour connaître leurs modalités d'inscription.

Maternelle • Primaire

- **Mom'frenay**
12 rue Jean Bouton
01 43 41 84 71
momfrenay@momartre.com
Maternelle et primaire
Sorties d'école et ateliers artistiques :
du lundi au vendredi jusqu'à 20h

Primaire

- **Les 12 sourires**
3 passage Stinville
(Exercices aux Centres Paris Anim' Pina Baush
et Bessie Smith)
les12sourires@gmail.com
CE1 au CM2
Mercredi de 14h à 16h et samedi de 14h à 17h

Primaire

- **Aide Scolaire Picpus (École Élémentaire B)**
56 rue de Picpus
aide-scolaire-picpus@laposte.net
Primaire - Sur seule proposition des enseignants
de l'école Picpus B
Lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h et
mercredi de 12h30 à 13h30

Primaire

- **La Camillienne**
12 rue des Meuniers
01 43 07 55 61
lacamillienne12@gmail.com
Primaire
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30

Primaire

- **Centre Paris Anim' Musidora**
51 rue François Truffaut
01 44 74 05 14
bercy@claje.asso.fr
CE1 au CM2
Mardi et vendredi de 16h45 à 18h

Primaire • Collège

- **Centre Paris Anim' Maurice Ravel**
6 Avenue Maurice Ravel, 75012
01 44 75 60 14
animravel@laligue.org
Primaire et collège
Du CE1 au CM2 : lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 17h30
et mercredi de 14h à 15h
De la 6^e à la 3^e : lundi, mardi et jeudi de 17h30 à 19h et
mercredi de 15h à 16h

Primaire • Collège

- **Durance Etudes**
8 rue de la Durance
chantperr@wanadoo.fr
CE1 à la 3^e
Lundi et jeudi de 17h30 à 18h30
6^e - 5^e : mercredede17h à 19h
et vendredi de 15h30 à 17h30
4^e - 3^e : mardi et jeudi de 18h45 à 20h

Primaire • Collège

- **Le Relais 59 Centre Social**
1 rue Hector Malot
01 43 43 20 82
periscolaires@csrelais59.org
Primaire et collège
Primaire : 2 séances par semaine 15h/16h30 - 18h
Collège : 1 séance par semaine

Primaire • Collège

- **Secours Populaire Français**
12 rue Montgallet
01 53 41 39 39/37
accompcol.spf75@gmail.com
Primaire, 6^e et 5^e

Primaire • Collège

- **R.E.T.I.F**
3 place Maurice de Fontenay
01 43 44 88 31
retif@gmx.fr
Primaire et collège
Primaire : lundi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h
Collège : mardi et jeudi de 18h à 19h30

Primaire • Collège • Lycée

- **Centre Paris Anim' Annie Fratellini**
36 quai de la Rapée
01 43 40 52 14
villiot@claje.asso.fr
CE1 à la 3^e
Primaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 18h
Collège : mardi et jeudi de 18h à 19h15

Primaire • Collège • Lycée

- **Entraide Scolaire Amicale**
181, avenue Daumesnil
06 85 09 27 21
paris12@entraidescolaireamicale.org
Primaire, collège, lycée
À domicile

Primaire • Collège • Lycée

- **CAF Centre Social de Charenton**
295 rue de Charenton
01 43 07 49 10
olascecile88@yahoo.fr
Primaire au lycée
Primaire : lundi et jeudi de 16h30 à 18h30
Collège : mardi et vendredi de 17h à 19h
Lycée : mercredi de 17h30 à 19h30

Primaire • Collège • Lycée

- **Local Interassociatif**
91 rue Claude Decaen
09 84 34 76 08
lea.rocafull@claje.asso.fr
CM1, CM2, 4^e et 3^e, lycée
Lycée : lundi de 18h à 19h30
CM1 - CM2 : jeudi 18h à 19h30
6^e - 5^e : jeudi 16h45 à 19h
4^e - 3^e : mardi de 18h à 19h30

Collège

- **La Maison des Ensembles**
3 Rue d'Aligre
01 53 46 75 10
maisondesensembles@ligueparis.org
Collège
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30 à 19h
Préparation aux examens : samedi de 10h30 à 12h

Collège • Lycée

- **Centre Paris Anim' Pina Bausch**
4 Passage Stinville
01 43 41 47 87
lea.rocafull@claje.asso.fr
Collège et lycée
Mardi de 16h30 à 19h

Collège • Lycée

- **We Skool**
22 rue Gabriel Lamé
yossi@weskool.fr
Collège et lycée
Lycée : mercredi de 18h à 20h
Collège : lundi de 18h à 19h30

Collège • Lycée

- **Quokka**
106 boulevard Diderot
06 95 77 90 37
quokkarent@gmail.com
Ateliers parents et/ou ados sur la communication,
la scolarité et l'orientation

Les bibliothèques municipales

Bibliothèque jeunesse Diderot

La bibliothèque jeunesse Diderot est **spécialisée dans les publics enfants et adolescents.**

Cette bibliothèque propose de nombreuses activités jeunesse : expositions, ateliers, clubs lecture, ainsi qu'une « heure du conte » sur inscription chaque mercredi (hors vacances scolaires) pour les 0-4 ans et une séance de cinéma mensuelle le samedi. L'inscription, renouvelable annuellement, se fait sur simple présentation d'une carte d'identité et en présence des responsables légaux pour les mineur-es.

• Horaires

Mardi, jeudi, vendredi :
de 15h30 à 18h30

Mercredi : 10h-13h/
14h-18h30

Samedi : 10h-13h/14h-18h

Vacances scolaires : mardi au
vendredi de 15h30 à 18h30
et samedi de 14h à 18h

42 avenue Daumesnil

01 43 40 69 94

bibliotheque.diderot@paris.fr

Métro : Gare de Lyon

Bibliothèque Saint-Éloi

Intégrée au réseau des Pôles sourds de la Ville de Paris, la bibliothèque Saint-Éloi propose, en plus d'une offre dense (romans, documentaires, bandes dessinées, CDs de textes lus, presse, DVDs, etc), des documents consacrés au monde des sourds. Un accueil spécifique en Langue des Signes Française (LSF) est prévu. La particularité de cette bibliothèque réside aussi dans son Pôle de langues avec la mise à disposition de méthodes d'apprentissage dans plus de 100 langues différentes.

• Horaires

Mardi au vendredi : de 13h à 19h

Samedi : de 10h à 18h

• Horaires vacances scolaires

Mardi au vendredi : de 14h à 18h

Samedi : de 10h à 13h/
de 14h à 18h

23 rue du Colonel Rozanoff

01 53 44 70 30

bibliotheque.saint-eloi@paris.fr

Métro : Reuilly-Diderot

Médiathèque Hélène Berr

Dans un espace de plus de 2 100 m² sur 6 étages, l'usager-ère trouvera à la médiathèque Hélène Berr une offre complète d'ouvrages, bandes dessinées, mangas, revues, CDs, DVDs, livres sonores et documentaires pour enfants et pour adultes. Au total, 125 000 ouvrages sont mis à la disposition du public. **Les collections musicales de la médiathèque sont particulièrement fournies,** Hélène Berr étant l'un des pôles musicaux des médiathèques parisiennes. Une programmation culturelle faite de conférences, rencontres, concerts, débats, spectacles, expositions et lectures, rythme le calendrier de ce lieu d'échanges et d'ouverture du 12^e arrondissement.

• Horaires

Mardi, jeudi et vendredi :
de 13h à 19h

Mercredi : de 10h à 19h

Samedi : de 10h à 18h

Dimanche : de 13h à 18h

70 rue de Picpus

01 43 45 87 12

mediatheque.helene-berr@

paris.fr

Métro : Nation, Daumesnil,
Bel-air

Le conservatoire municipal Paul Dukas

Le Conservatoire municipal Paul Dukas propose aux enfants du 12^e près de 70 disciplines en musique, en danse et en théâtre, enseignées par plus de 130 professeur-es. L'auditorium de 200 places est l'espace de nombreuses représentations de musique, de danse et de théâtre des élèves, mais aussi de projections et de conférences.

Disciplines enseignées :

- **Musique** : tous instruments (bois, cuivres, percussions, claviers, cordes), chant, création, composition, composition de musique à l'image, (écriture, orchestration, improvisation, musique assistée par ordinateur), cours individuels et collectifs avec la possibilité de débiter la musique en orchestre (vents, brass band) ou en chœur (chant).
- **Danse** : cours collectifs de danse classique, contemporaine ou jazz, enseignements complémentaires (formation musicale, culture chorégraphique, analyse du mouvement, danse de caractère, etc.)
- **Théâtre** : cours collectif de théâtre (permettant la pratique de la mise en scène, l'écriture, le masque, le clown, etc.), enseignements complémentaires (vidéo, danse, chant, etc.), art du conte (à partir de 16 ans)

Pour les débutants (dès la grande section de maternelle pour la danse, le CE1 pour la musique et la 6^e pour le théâtre) : admission par tirage au sort, inscription en ligne au tirage au sort en juin

Pour les non débutants, ayant déjà pratiqué une discipline artistique en atelier TAP, en école associative de musique, en centre Paris Anim', en conservatoire hors réseau de la ville de Paris, etc. (à partir du CM1 et jusqu'à 21 ans en danse, à partir du CE2 et jusqu'à 30 ans en musique) : admission sur test d'entrée en septembre, inscription en ligne au test entre juin et août

Retrouvez tous les détails relatifs aux inscriptions sur conservatoires.paris.fr

Les enseignements sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, auditif ou mental. Contactez la référente accessibilité du conservatoire, Mariangela Siani : mariangela.siani@paris.fr

Les droits de scolarité sont calculés en fonction du quotient familial. Votre justificatif tarifaire doit être adressé chaque année à Facil'familles (lire p.26)

• Conservatoire Paul Dukas

51 rue Jorge Semprun

01 43 47 17 66

<https://conservatoires.paris.fr/conservatoires/dukas>

1609



élèves inscrits au conservatoire Paul Dukas à la rentrée 2021



Les contacts utiles

Relais Informations Familles du 12^e

130 avenue Daumesnil

01 44 68 12 40

Ouvert tous les jours de 8h30 à 17h

Uniquement **sur rendez-vous**

Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

1 rue Tourneux : 01 43 07 83 37

43 rue de Picpus : 01 53 44 89 80

Relais petite enfance (anciennement RAM)

31 rue Rambouillet

01 55 78 86 40

dfpe-samf12@paris.fr

Caisse des Écoles du 12^e

130 avenue Daumesnil

01 44 74 33 80

Sans rendez-vous : lundi de 8h30 à 13h et 14h à 16h45

Avec rendez-vous : mardi-jeudi et vendredi de 8h30 à 13h et 14h à 16h45 sur le site de la mairie du 12^e rubrique « Enfance et Jeunesse »

Inspection de l'Éducation nationale

Inspection secteur 12-A3 : 01 43 43 13 59

Inspection secteur 12B Nation : 01 44 62 41 06

Facil'Familles

En toute autonomie 24h/24 :

vous pouvez saisir une demande / réclamation sur le formulaire de contact de Paris.fr (<https://sollicitations.paris.fr>)

Par téléphone : Appelez le 01 42 76 28 77 du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00

Si nécessaire un expert vous rappelle pour un rendez-vous personnalisé du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 / 13h00 à 16h00

Par courrier : 210 quai de Jemmapes - 75010 Paris

/!\ Les usagers ne sont pas reçus librement sur site (convocation obligatoire)

Rectorat de l'Académie de Paris

12 boulevard d'Indochine 75019 Paris

01 44 62 40 40

ac-paris.fr

Maison de la Vie associative et citoyenne du 12^e

181 avenue Daumesnil

01 53 33 51 20

maison.asso.12@paris.fr

Ouvert du mardi, mercredi et vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h30. Le jeudi de 14h à 19h et le samedi de 10h à 14h.

Bibliothèque jeunesse Diderot

42 avenue Daumesnil

01 43 40 69 94

bibliotheque.diderot@paris.fr

Ouvert du mardi au samedi

Bibliothèque Saint-Éloi

23 rue du Colonel Rozanoff

01 53 44 70 30

bibliotheque.saint-eloi@paris.fr

Ouvert du mardi au samedi

Accès par le métro Montgallet

Médiathèque Héléne Berr

70 rue de Picpus

01 43 45 87 12

mediatheque.helene-berr@paris.fr

Ouvert du mardi au dimanche

Dimanche : 13h-18h (sauf juillet et août).

Conservatoire Paul Dukas

51 rue Jorge Semprun

01 43 47 17 66

conservatoires.paris.fr

Mairie du 12^e - 130, avenue Daumesnil - 75012 Paris - tél. : 01 44 68 12 12

@ Mairie12@paris.fr

📧 Mairie12.paris.fr

📘 Facebook.com/Mairie12Paris

🐦 @Mairie12Paris

📺 Mairie12paris

